

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampe. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler doivent refuser le Journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampe, dans le journal l'Abeille d'Étampe; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

Table with 2 columns of STATIONS and 24 columns of departure/arrival times for various routes including Orléans, Tours, Angerville, Monnerville, Étampes, Chambrande, Lardy, Boudry, Brétigny, and Paris.

Train n° 403. Départ d'Étampe pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Tours, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 3,349 fr., versés par 18 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 417 fr. 40 c. Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,250 fr., versés par 43 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 757 fr. 90 c. Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 200 fr., versés par 1 déposant.

Il a été remboursé 2,040 fr. Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 720 fr., versés par 14 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 397 fr. Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 275 fr., versés par 9 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 2,398 fr.

VILLE D'ÉTAMPES.

Tirage des Obligations.

ERRATUM

Le tirage des Obligations, qui doit avoir lieu le Dimanche 26 Octobre courant, comprendra cinquante-deux Obligations, au lieu de vingt-quatre annoncées par erreur.

Théâtre d'Étampe.

Une bonne fortune pour les habitués de notre Théâtre: M. FEBVRE, sociétaire de la Comédie-Française, viendra, le dimanche 19 de ce mois, inaugurer notre saison d'hiver par une de ses plus belles créations: Dalila, cinq actes d'Octave Feuillet; M^{lle} Marie Brindeau sera son partner, et jouera le rôle de Dalila.

Feuilleton de l'Abeille

DU 11 OCTOBRE 1875.

LA DOT DE MADAME

— Le malheureux ! disait l'excellent Berteseux, à Édouard, pendant que celui-ci lisait la lettre de Bernard, recourir au suicide pour sauver de la misère une femme et un enfant, qu'avec un peu plus de confiance en lui-même et en moi, il eût été si facile d'enrichir !... Toi, qui tenais ses livres, tu ne savais donc rien de l'extrémité à laquelle il était réduit ?

— Mon Dieu, non, mon oncle... Je le soupçonnais bien un peu gêné, mais voilà tout... Hier soir, il m'affirmait encore être en mesure.

— Alors, c'est moi qui suis le coupable, car il y a déjà quelque temps que j'avais deviné sa situation. Seulement, je voulais lui donner une leçon de confiance, et le voir venir... Comment se douter qu'il y avait sous jeun un contrat de survie, et que le sublime insensé prendrait une si funeste résolution ?

Ce disant, le vieux commerçant parcourait d'un oeil exercé les comptes.

— Un déficit à caisse par profits, reprit-il de vingt mille francs à peine !... rien à passer par pertes !... c'est-à-dire qu'il avait à sa portée dix années de salut !... Mais le vertige l'a pris ; les cent mille francs d'assurance lui ont fait perdre la tête. Voilà un brave

Inutile de dire que l'entourage sera digne des principaux rôles.

Théâtre des Lilliputiens.

La Fontaine a dit :

Si Peau d'Ane m'était conté, J'y prendrais un plaisir extrême.

Il n'est grand ni petit enfant qui ne prenne « un plaisir extrême » à la lecture des Contes de fées ; si nous goûtons du plaisir à lire ou à entendre raconter ces histoires extraordinaires et surprenantes, combien plus grande encore doit être notre joie à les voir représenter en action ! C'est le divertissement innocent que peut nous procurer tous les soirs le Grand Théâtre des Lilliputiens. Quelle est donc cette scène ambulante ? Qui sont ces artistes lilliputiens ? Quelle est cette Thalie de notre champ de foire ?

M. Prosper Chauzet, l'habile directeur de ces honnêtes petits comédiens, sans subvention ni cabale, est tout à la fois le créateur de ces prestigieuses petites créatures et l'architecte de leurs palais enchantés ; c'est lui qui, nouveau Pygmalion, donne à ces petits êtres le souffle de vie ; il les a pétris de ses doigts pour leur donner la forme, ses pinceaux leur ont donné la couleur, ses machines le mouvement, il leur prête sa langue pour parler, sa voix pour chanter ; enfin il en fait à sa volonté les êtres les plus beaux ou les plus laids, les plus parfaits ou les plus repoussants, les plus niais ou les plus spirituels de l'espèce humaine. De sa petite scène ambulante, il a su faire un modeste royaume dont il est le souverain inamovible ; il a fait de ses administrés les sujets les plus soumis de l'univers, il a su remplir son royaume d'enchantements, de surprises, de bonne humeur, de franche gaieté, souvent assaisonnée d'un salutaire conseil.

Mais enfin, direz-vous, qui sont donc ces artistes lilliputiens ? — d'où sortent-ils ? — Ces artistes qui ne font jamais relâche pour cause de maladie, qui ne reçoivent ni traitement ni subvention, qui à toute heure

garçon de moins. Il n'y a que ceux-là qui meurent, tandis que tant d'autres montent un échelon de la fortune à mesure qu'ils se dégradent...

— Mais, mon oncle, fit observer Desgranges, Paul n'était pas mort quand je l'ai quitté ; ne vous l'ai-je pas dit ?

— Comment ! il reste quelque espoir de le sauver et nous sommes là. Partons, Édouard !

M. Berteseux monta jusqu'à la chambre occupée par Louise. L'évanouissement était passé. On entendait la pauvre éplorée sangloter amèrement.

Le brave homme allait entrer pour donner à la jeune femme une de ces muettes poignées de main parfois si éloquentes, mais il craignit de ne pas être maître de lui-même et de faire naître au cœur de Louise une espérance qu'il faudrait peut-être détruire.

Il rejoignit donc son neveu, et tous deux coururent auprès de Bernard.

XI

Ils trouvèrent Paul entre la vie et la mort, et ce fut seulement avec les plus grandes précautions que le blessé put être transporté chez lui, sur les instances de M. Berteseux, augurant bien du bonheur que Paul éprouverait à se retrouver au milieu des siens.

Dès le lundi matin, le digne vicillard, qui semblait avoir retrouvé ses vingt ans, après être allé prendre chez son banquier les fonds nécessaires, s'était installé dans le bureau de Bernard, et s'était convaincu que l'établissement commercial offrait des chances sérieuses de réussite, et qu'il ne faudrait qu'une main ferme pour le relever.

du jour et de la nuit, en toute saison, sont à la disposition de leur directeur, ils sont sortis tous parés du cerveau de M. Chauzet. Ces artistes inappréciables sont des marionnettes. Sous ce mot vous reconnaissez à l'instant les acteurs, en miniature, sans voix et qui parlent, ces personnages sans mouvements et qui agissent, enfin le spectacle éternellement populaire, qui a été le premier jeu de l'humanité, et qui jouit du privilège de nous amuser encore aujourd'hui, si difficiles et tout blasés que nous soyons.

Les marionnettes ! Admirable sujet à mettre en vers latins.

Aujourd'hui que le vers latin est réhabilité dans l'Université : Quel plus beau sujet pour un élève de seconde ou de rhétorique qui, se bornant à un tableau de genre, prendrait les marionnettes comme elles sont et décrirait, s'il est possible, leur rôle actuel sur la scène du monde. Combien de volumes n'a-t-on pas déjà écrits sur les marionnettes ? De nos jours, un savant académicien a écrit leur histoire dans un volume fort intéressant à lire. C'est qu'on a fait, par beaucoup de points restés inaperçus, les marionnettes touchent à ce qu'il y a au monde de plus grave et de plus considérable, aux sciences, aux beaux-arts, à la poésie, aux cérémonies du culte, à la politique.

En fait de plaisir, comme en toute autre chose, nous ne savons guère inventer, et quand il s'agit de nos fêtes, si nous voulons les comprendre, il faut toujours remonter à nos ancêtres. Or, Platon, l'homme qui créait des républiques, a parlé des marionnettes, et Horace, et Persé, les ont clairement désignées dans leurs vers.

Enfin un poète moderne, Addison, a, dans de beaux vers latins, chanté Polichinelle et ses grotesques évolutions, et célébré la gloire des marionnettes.

Les soirées du Théâtre des Lilliputiens se terminent habituellement par des transformations féériques, par des tableaux animés reproduisant les sites les plus pittoresques du globe, et par ce que M. Chauzet appelle

Édouard avait repris à la caisse ses fonctions de sur-numéraire.

M^{me} Bernard veillait, nuit et jour, auprès de son mari, avec la tendresse la plus attentive. Elle semblait prendre à tâche de fuir Édouard qui, lui aussi, ne paraissait pas désireux de la revoir seul à seule.

Devant le monde, dans leurs rapports forcés de chaque jour, ils étaient à la gêne, se parlant sans oser lever les yeux. Cette contrainte pouvait éveiller les soupçons de son oncle, Desgranges résolut d'en sortir par la voie la plus honorable.

Un soir que Louise l'ayant par hasard trouvé seul au bureau, se hâta de sortir :

— Madame, dit-il, accordez-moi quelques secondes, je vous en supplie...

Son attitude était humble et respectueuse. Louise s'arrêta sur le seuil.

— Que désirez-vous ? demanda-t-elle timidement.

— Je désire que vous veuillez bien oublier, reprit Édouard, avec émotion.

— Le passé servira-t-il de leçon à l'avenir ?

— Je serai bien réellement, sans arrière-pensée, ce frère que vous avez un instant consenti à accepter en moi...

— Les liens de famille ne s'improvisent pas !

— C'est pourquoi je viens solliciter de vous, madame, la permission de demander la main de mademoiselle votre sœur, quand vous me jugerez digne de lui appartenir.

les Chromatropes. Toutes ces exhibitions sont, ainsi que les paroles des librettis, l'œuvre de M. Chauzet. Tout est petit dans ce théâtre, hors le succès ; tout y est convenable et mérite d'être vu.

Questions de chasse.

— Un arrêt de la cour d'appel de Lyon classe les lapins de garenne parmi les animaux nuisibles, sans se préoccuper de la question de savoir s'il existe un arrêté préfectoral, et décide que la chasse des lapins au furet peut avoir lieu en tout temps, du fait du propriétaire auquel il cause un dommage, ce moyen étant indiqué par la loi de 1844.

— On lit dans l'Aube : Un de nos lecteurs nous pose cette question :

« Un garde champêtre ou tout autre garde doit-il être, oui ou non, revêtu de ses insignes, lorsqu'il déclare procès-verbal à un contrevenant, j'entends les insignes apparents ? »

Tout procès-verbal doit contenir la mention que le garde était revêtu, au moment de la constatation du délit, du signe distinctif de ses fonctions.

D'après la loi du 28 septembre 1791, art. 4, ce signe est une plaque de métal ou un morceau d'étoffe attaché au bras et portant ces mots : La Loi, entourés du nom de la commune et de celui du garde.

Toutefois si, au moment de la constatation du délit, le garde montre sa plaque au délinquant, cela suffit pour la validation du procès-verbal, et il n'est pas absolument nécessaire — du moins certains tribunaux ont admis cette jurisprudence — que le garde soit antérieurement revêtu d'une manière apparente du signe distinctif de ses fonctions.

— La question de savoir si la chasse au miroir est défendue, s'est présentée cette année devant le tribunal correctionnel de la Dordogne. Déjà la cour de Grenoble avait eu à se prononcer sur la même question. Le tribunal correctionnel, conformément à la jurisprudence de cette cour, a décidé que le fait de la chasse à tir avec un miroir, sur un terrain où on a droit de chasse, ne peut constituer un délit en temps où la

— Je le jure !... Je m'étais un instant trompé de sœur... Pardonnez-moi !

Louise eut un sourire attendri ; ce sourire était le pardon.

L'accident arrivé à Paul Bernard avait fait grand bruit, mais personne, pas même sa femme, n'avait soupçonné qu'il fût volontaire. Quel motif, en effet, le jeune négociant aurait-il eu pour attenter à ses jours ? Son ménage avait toutes les apparences du bonheur et tous ses effets étaient payés à présentation.

Cependant, trois ou quatre médecins, appelés en consultation, venaient à nouveau de condamner Paul avec une unanimité rare dans ce genre de conciliabule ; si bien que le directeur de la compagnie, qui avait traité pour les cent mille francs de survie, s'empressa d'en faire offrir cinquante mille, à titre de transaction.

Mais voilà que la nature se permit de jouer un tour à la Faculté ! Deux mois s'étaient à peine écoulés, que Paul, frais, dispos, plus que jamais épris de sa femme, pouvait désormais compiler ses livres de commerce sans y trouver une cause d'appréhension et de chagrin, reprenait triomphalement sa place à la tête de sa maison.

Édouard épousa la sœur de Louise, et s'associa avec son beau-frère. La maison Bernard et C^o est aujourd'hui très-florissante.

M^{me} veuve Fournier avait formé le charmant projet de se fixer auprès de ses filles chéries.

— J'aurai là, réunis autour de moi, tous les objets de mon affection !

Ce projet était trop enchanteur ; aussi Paul et Édouard ont-ils fait comprendre à leur chère belle-mère que, malgré la pension qu'elle offrait de payer, la

chasse est ouverte, et quand le chasseur est muni d'un permis.

L'individu qui tire la ficelle pour agiter le miroir ne commet point un acte de chasse; il n'est que l'auxiliaire de la chasse à tir comme le chien qui cherche et fait lever le gibier.

Agriculture.

Les blés après une culture de betteraves.

Lorsqu'il fut question, il y a un demi-siècle, de supprimer la « jachère morte » ou la « jachère absolue », les meilleurs esprits : Thaër, Schwertz, Pictet, Yvart et Mathieu de Dombasle, proposèrent de substituer la « culture alterne » à l'antique culture triennale. Aussi est-ce à cette époque qu'on adopta pour la première fois en France des « assolements raisonnés », des « rotations perfectionnées », ayant pour base la culture des « plantes sarclées ».

C'était évidemment dans le but d'éclairer les agriculteurs sur les avantages que présente un assolement bien étudié, bien combiné, que de Morel-Vindé publia, en 1822, son Mémoire ayant pour titre : *Observations pratiques sur la théorie des assolements*, véritable « plan de culture », selon Yvart, qu'il est très-utile de rédiger si l'on veut passer graduellement, avec toutes les précautions convenables, de « l'assolement triennal avec jachère » à la « rotation quadriennale sans jachère ».

Alors, comme de nos jours, le problème à résoudre, pour renoncer à la « jachère morte », ou à la « jachère improductive » était celui-ci :

« Trouver une plante dont la nature exige, dans le cours d'une année, deux ou trois binages, et dont les produits soient d'un emploi facile et utile ou d'un débit certain. »

Pendant longtemps, dans divers départements, les agriculteurs qui voulaient résoudre cet important problème, adoptèrent avec avantage la « pomme-de-terre » comme plante sarclée et nettoyante.

Ainsi l'Alsace, regardant à bon droit cette solanée comme une plante alimentaire et comme une plante industrielle, la cultiva chaque année sur de grandes surfaces, dans le but de livrer ses tubercules à la consommation ou de les distiller pour en extraire l'alcool.

Dans la région de l'Ouest, c'est à la culture des « choux non pommés » qu'on a donné généralement la préférence, parce que le climat de la Vendée, de l'Anjou et de la Bretagne permet à ces plantes sarclées d'atteindre leur développement maximum, et qu'il autorise aussi l'engraisement à l'étable de l'espèce bovine.

Ailleurs, c'est le « navet » ou le « rutabaga » qu'on a cultivé principalement sur les terres qui devaient être jachérées.

Le Languedoc, la Guyenne, etc., ne pouvant cultiver ces divers plants sur de grandes étendues par suite de la sécheresse de leur climat, conservèrent le maïs, ou blé de Turquie, comme plante sarclée ou nettoyante.

Enfin, dans bon nombre de localités de la région du Nord, c'est la « betterave à sucre » qui a permis d'abandonner la jachère et d'obtenir des céréales productives sur des terres exemptes, pour ainsi dire, de plantes indigènes ou nuisibles.

Ce remarquable résultat n'a nullement surpris les agriculteurs qui ont pu étudier et apprécier à sa juste valeur l'intéressant mémoire de de Morel-Vindé. Pour ce savant agronome, la betterave consacrée à la fabrication du sucre devait merveilleusement remplir toutes les conditions du problème précité.

Voici ce qu'il disait en 1822, après avoir rappelé les remarquables travaux de Chaptal et de Mathieu de Dombasle sur la fabrication du sucre indigène.

monlo, toujours médisant, suspecterait cette réunion, et qu'il était au-dessous de la dignité d'une femme comme elle de passer pour vivre à la charge de ses gendres.

— Et puis, ajouta M. Bertesieux, en souoyant moins souvent, on se retrouve avec plus de plaisir...

XII

Quelques mois après tous ces événements, un soir, l'excellent vieillard et Louise étaient seuls auprès du feu. Celle-ci, toujours un peu frivole, parla d'une petite parure de diamants qu'elle venait de voir chez Fontana, et que son mari devrait bien lui offrir pour sa fête.

Le malicieux ami s'avisait de raconter alors, sous d'autres noms, le martyre de Paul.

A mesure que M. Bertesieux parlait, M^{me} Bernard devenait plus attentive. Bientôt elle rougit, puis pâlit, et se levant tout à coup pendant que le narrateur mettait un doigt sur ses lèvres, comme pour lui recommander le secret, elle courut vers le cabinet de son mari, et prenant avec frénésie la tête de Paul entre ses deux petites mains tremblantes, elle l'embrassa en pleurant à la fois de tendresse et d'admiration.

Elle avait tout compris.

VICTOR POUPIN.

FIN

L'admirable découverte du sucre dans la betterave est dans notre économie nationale une de ces révolutions heureuses et rares dont les contemporains peuvent quelquefois ne pas assez sentir le prix, mais à laquelle la postérité finira par marquer sa place parmi les grandes richesses agricoles et commerciales.

« Nulle autre plante ne peut présenter cet avantage de faire naître universellement sur le sol de la France une denrée de nécessité absolue qu'il fallait aller chercher au-delà des mers, et de donner cette denrée sans froisser d'anciennes habitudes ni d'anciens intérêts, et par conséquent sans craindre ni cultures rivales, ni produits jaloux. »

« Et quand on observe que la plante qui, par la production de ce sucre, rend enfin possible l'amélioration universelle de l'agriculture, fournit, de plus, par son résidu, le meilleur de tous les engrais pour les bestiaux; quand on ajoute à cette première considération, que cette même plante remplit, en outre, à tel point toutes les conditions exigées des plantes sarclées, qu'il faudrait encore la substituer à la jachère pour nettoyer nos terres quand bien même elle ne donnerait pas de si riches produits, on a raison de s'étonner comment il est possible que sa culture et la fabrication de son sucre soient encore si peu répandues. »

Ces considérations, encore vraies de nos jours, bien qu'il existe en ce moment en France près de quatre cents fabriques de sucre indigène, ont permis à de Morel-Vindé de poser comme principe :

1° Que la culture de la betterave et la fabrication de son sucre remplissent toutes les conditions nécessaires pour l'adoption générale d'une plante sarclée dans tous nos systèmes culturaux ;

2° Que le perfectionnement de notre agriculture sera la suite certaine de la plus grande extension possible donnée à cette culture et à cette fabrication ;

La betterave industrielle ou sucrière, ainsi que la pratique a permis de le constater depuis trente années, possède les avantages ci-après :

1° Elle permet d'utiliser très-avantageusement les jachères qui restent complètement improductives pendant une année, lorsque les terres sont de qualité ordinaire et non acides ;

2° Elle remplace très-économiquement dans le nettoyage du sol, par les binages qu'elle exige, les terres jachérées qu'on laboure et herse à diverses reprises dans le but de supprimer ces myriades de plantes nuisibles dont la couche végétale recèle dans son sein ou les semences ou les racines vivaces ;

3° Enfin, qu'elle soit utilisée dans une sucrerie ou dans une distillerie établie selon le système de M. Champonnois, elle fournit une pulpe qui, bien employée, permet de profiter de l'élevage, l'entretien ou l'engraisement des bêtes bovines ou ovines.

Dans la plupart des assolements modernes en usage dans la région septentrionale de la France, la betterave est placée généralement en tête de la rotation, c'est-à-dire sur la sole fumée. Quand elle occupe une seconde et parfois une troisième sole pendant la durée de l'assolement, elle suit une céréale ou une plante industrielle. C'est par exception qu'elle est précédée par elle-même, c'est-à-dire qu'elle est cultivée deux fois de suite sur la même sole. Toutes choses égales, d'ailleurs, elle ne revient pas sur le même champ pendant la durée de la rotation, sans être précédée par un engrais quelconque.

Cette plante exerce-t-elle réellement une influence favorable sur la céréale qu'elle précède dans la plupart des assolements ?

Cette question est plus importante qu'on ne le suppose généralement; c'est pourquoi je crois utile de l'examiner dans tous ses détails.

POÉSIE.

L'Académie française a couronné le poème qu'on va lire et dont l'auteur est M. Albert DELPIT.

LE REPENTIR.

RÉCIT D'UN CURÉ DE CAMPAGNE.

I.

Tous les journaux d' alors ont raconté le fait. Cet homme avait commis un horrible forfait. Pendant que la révolte infâme et sacrilège imposait à Paris l'effroi d'un autre siège, Il avait fusillé trois soldats sans trembler. Puis les deux derniers jours on l'avait vu brûler Des maisons et piller une église.

Cet homme, Bien qu'il fût un bandit, m'intéressait en somme. Sa mère étant du bourg dont je suis le curé. Pauvre femme! elle avait toujours désespéré De ce fils, qui s'était mal conduit avec elle, Et quitté la maison pour aller à Paris, Où la sombre débâche au travail l'avait pris. Il avait cependant beaucoup d'intelligence, Et, bien que le logis fût presque à l'indigence, La mère s'épuisait, il put étudier. Mais l'homme ne grandit que pour tout oublier.

Paris! — Foyer maudit que tant de haine attise! Sa lèvre y but le vin de l'âpre convoitise, Dont l'ivresse, féconde en rêves insensés, Enfants à son réveil les sombres déclassés!

Aussi fut-il seize ans sans écrire à sa mère, Qui, seule, à son foyer peuplé d'une chimère, Veuve de son époux, veuve de son enfant, Ayant perdu l'un, mort, pleurerait l'autre, vivant.

Et d'abord, quelles plantes doit-on cultiver après une récolte sarclée adoptée dans le but de supprimer la jachère, nettoyer la couche arable et assurer l'existence d'un bétail déterminé ?

Lorsque la récolte nettoyante ou sarclée, comme les choux, les rutabagas, etc., laissent la terre libre très-tardivement, c'est à-dire en décembre, janvier, février et mars, on ne peut la faire suivre avec succès que par une céréale de printemps : froment, orge ou avoine; ou par une culture de millet, de sarrasin ou de blé noir. C'est ainsi qu'on agit dans la Vendée et l'Anjou, en Angleterre et en Ecosse. C'est en opérant de cette manière que M. Bella père a adopté l'assolement de Norfolk sur les terres argileuses, très-humides et très-difficiles à cultiver, qu'il exploitait en 1817 à la plaine de Walsch, près Sarrebourg (Meurthe), assolement qui permit, en 1821, à M. Victor Yvart, d'écrire que le futur fondateur de Grignon était un agriculteur d'un grand mérite.

GUSTAVE HEUZÉ.

Le Petit Jacques Bujault.

Le diable, les sorciers, les lous-garous et les devins.

Le diable n'a aucune puissance sur les enfants qui vont à l'école, sur les gens qui ne s'enivrent pas, sur les femmes qui sont sages, sur les bons laborieux et sur le poil des animaux parfaitement soignés.

Il hante les fainéants, les joueurs, les gourmands, les libertins et les voleurs, et on ne le voit que dans une étable insalubre.

Au cabaret, il promet aux sots qui viendront en aide à ses convoitises plus de beurre que de pain, boit sans payer, et, tout en faisant le bon et le généreux, pille, houspille, étrille, griffe et rosse, en se disant : les imbéciles et les gens de rien sont mon bétail et mon bien.

N'apprenant la culture que pour l'enseigner à contre-poil, il fait tout et fait tout faire de travers.

C'est lui qui dit : honneur à Rigolotte, qui fait sa lessive en sa cornette, et honneur à Bonaventure qui laisse tout aller à l'aventure.

C'est lui qui entre dans la bourse des prodiges qui se ruinent.

C'est lui qui invente le laboureur à faire mourir de faim.

Tout bien considéré, le diable est l'ignorance, la paresse et le vice, et quand on nous conseille de nous signer pour le mettre en fuite, cela veut dire : qui sert Dieu et fait ce qu'il commande n'a rien à craindre.

Il n'y a ni sorciers ni lous-garous ni devins. C'est la sottise et c'est la peur qui a mis dans votre tête qu'il y en a.

De nuit, quand vous voyez un chien ou une chèvre égarée, vous tremblez et fuyez en disant : voilà le loup-garou.

Foncez sur la bête qu'on ne voit que la nuit, car de jour on n'a pas peur : elle se sauvera.

Selon vous, si une pièce de bétail périt, ou si une personne est malade, c'est le sorcier qui a fait le coup.

Mais depuis que le monde est monde, vous le savez bien, il y a une maladie et trépas sur les gens, sans quoi l'on vivrait éternellement.

Vous allez au devin, il accuse un voisin, et fait ainsi de vous parfois des assassins.

Ayant perdu un objet, ou victime d'un vol, vous courez au devin.

Si messieurs les devins étaient réellement fins, il ne faudrait plus de gendarmes, et tous les voleurs seraient pincés.

Si l'on croit aux sorciers, la faute en est aux parents qui font à leurs enfants des contes effrayants.

Or, un jour, je sortais du divin sacrifice, Quand on vint m'avertir, à la fin de l'office, Qu'une femme pleurant et couverte de noir, A genoux, sur le sol, demandait à me voir.

Quelques instants après j'entrais au presbytère ; C'était elle.

Les pleurs sur son visage austère Avaient coulé, creusant ces sillons de douleur Qui racontent l'angoisse et sentent le malheur. Elle les essuyait avec sa main fiévreuse. Je m'arrêtai devant cette douleur affreuse. Ignorant de quel mal elle pouvait souffrir. Alors elle me dit :

— « Mon enfant va mourir. »

Je ne répondis pas.

— « Vous allez me comprendre, »

« Reprit-elle. Ecoutez : ils veulent me le prendre ; « On le condamne à mort : je ne le verrai plus ! »

Puis d'un ton brisé :

— « Les récits que j'ai lus »

« Sont navrants ! Il paraît qu'il a commis des crimes ; « Des prêtres, des soldats ont été ses victimes ; « Il a tué, brûlé... C'est horrible, en effet ! « Je ne veux plus parler de tout ce qu'il a fait, « Ce n'est pas mon devoir, et puis cela me tue ! « Savez-vous la pensée où mon âme abattue « Retourne ? c'est que lui, mon fils ! comme un damné, « Comme un bandit pourrait mourir, abandonné « Du ciel, et sans avoir à ses côtés un prêtre ! « Il blasphème, criant de tels mots, que peut-être « Jamais on n'en a dit de pareils... J'en mourrai ! »

Puis après un moment :

— « Je n'ai pas espéré »

Ils leur rendent un bien mauvais service, car les pauvres petits n'osent sortir la nuit.

Quand ils seront grands, une pierre, un arbre, un buisson ou la feuille qui tombe les fera reculer d'épouvante.

Ne faites jamais croire aux enfants qu'il est des revenants.

La peur est une maladie dont personne ne guérit.

DEFRANOUX.

Oberkampf et Bapterosse.

Nos lecteurs ne sont pas sans avoir eu l'occasion de visiter la ravissante vallée de Jouy, tout près de Versailles. Là fut créée, en 1760, et subsista jusqu'en 1843, une des plus grandes et des plus célèbres manufactures de France : la fabrique de toiles peintes dites *Toiles de Jouy*. — Aujourd'hui on ne connaît plus guère que de nom ces étoffes remplacées de nos jours par de nouveaux produits, mais pendant quatre-vingts ans, elles furent en faveur en France, et la manufacture de Jouy fut la source de fortunes colossales et surtout honorables.

Qui créa cette manufacture ? Qui créa de toutes pièces l'industrie alors fort délicate des toiles peintes ?

Un pauvre ouvrier allemand, Oberkampf, fils d'un teinturier du duché de Wurtemberg. — Né en 1738, Christophe-Philippe Oberkampf commença à 11 ans par le métier de tireur, lequel consiste à remuer la couleur dans les baquets. Pendant longtemps il voyagea à pied avec son père, travaillant partout de leur état de teinturier. Enfin, vers 1757, Oberkampf vint en France, où il entra dans la manufacture de MM. Kœchlin et Dolfus, à Mulhouse, en Alsace. En 1758, il fut amené à Paris par un fabricant. C'est en 1759, qu'aidé par M. Tavnanes, Suisse du roi au contrôle général des finances, Oberkampf et son frère achetèrent à Jouy une petite maisonnette avec quelques perches de terrain autour pour étendre les toiles, et le 4^{er} mai 1760, ils imprimèrent leur première pièce.

En 1761, aidé par ses camarades qu'il avait fait venir d'Allemagne, Hafner, un excellent imprimeur, Bossert, habile graveur, ils fabriquèrent 3,600 pièces d'indienne. Ce n'était pas le quart de ce qu'on aurait pu vendre, tant ces étoffes toutes nouvelles, et dont la teinture irréprochable était le secret d'Oberkampf, étaient devenues l'objet d'un engouement général.

Je n'ai pas à vous raconter toute l'histoire d'Oberkampf. — En 1770, les deux frères furent naturalisés français. Le 6 juillet 1773, Christophe-Philippe épousa M^{lle} Peineau, fille d'un honorable commerçant d'Orléans. En 1787, Louis XVI conféra à cet habile artisan des lettres de noblesse. En 1806, dans une visite qu'il fit à la manufacture de Jouy, l'empereur Napoléon, émerveillé de ce qu'il avait vu et entendu, détacha lui-même sa propre croix de la Légion d'Honneur et la plaça de ses mains sur la poitrine de cet humble ouvrier devenu l'un des plus grands manufacturiers de France.

En 1809, lors de l'exposition, le jury déclara à Oberkampf le grand prix de première classe destiné au fondateur de l'établissement le plus utile à l'industrie. — Après être parvenu au comble de la fortune et des honneurs, Oberkampf mourut le 4 octobre 1815.

Son nom me remet en mémoire celui d'un homme que son intelligence a élevé à une situation non moins brillante. Parmi les ouvriers de la manufacture de Jouy se trouvait un contre-maire nommé Bapterosse ; il avait un fils dont les heureuses dispositions et les goûts studieux faisaient présager l'avenir.

Le jeune Bapterosse fut envoyé par son père à Paris où il travailla comme ouvrier et comme il put. Tout en travaillant de son état, il se livra à sa passion pour les découvertes nouvelles, en fit quelques-unes, prit des

« Sauver le corps, hélas ! mais je veux sauver l'âme ! « Oh ! ne refusez pas à cette pauvre femme « Qui vous supplie, au nom du Ciel, d'avoir pitié ! « Vous voyez la douleur ? prenez-en la moitié ! »

— Que puis-je ?

— « Allez le voir ! allez lui faire entendre »

« La parole du Dieu qui sait toujours attendre ! « Lui qui jusqu'à présent ne s'est pas repenti, « O mon père, par vous il sera converti, « Par vous qu'il a connu dans sa première enfance : « Devant vos souvenirs se trouvant sans défense, « Il voudra vous ouvrir son cœur rendu mauvais... »

— C'est une âme à guérir, répondez-je : j'y vais.

II.

C'était la nuit. J'entrai dans la prison. Sans doute, Si la réflexion m'était venue en route, J'aurais craint d'échouer dans l'œuvre du pardon : Comme si Dieu, jamais, avait fait abandon D'un malheureux !

J'entrai.

J'étais dans une chambre, Étroite, où l'on voyait le ciel gris de novembre, A travers les barreaux de la fenêtre.

Là, Dormait le condamné. Le bruit le réveilla, Et je vis accroupi, sur le bord de sa couche, Un reste d'homme, dans un silence farouche. Je pris mon crucifix et m'approchant un peu :

— « Mon fils, dis-je tout bas, je vous apporte Dieu ! »

Pas de réponse. Il eut comme un frisson de rage, Je ne reculai pas, et sans perdre courage, Je levai devant lui mon crucifix de bois.

brevets et les vendit. Le produit en était appliqué par lui à de nouvelles recherches; mais l'inventeur était pauvre et le capital, instrument indispensable, lui manquait. Heureusement survint un capitaliste intelligent qui sut deviner la valeur de l'invention.

Bapterosse fonda alors sa fabrique de boutons émailés et produits analogues; il eut beaucoup à lutter pour perfectionner ses produits informes au début; quand il eut réussi, et comme son industrie prenait une extension énorme, il lui fallut lutter contre la contrefaçon. Il triompha de tous ces obstacles, et aujourd'hui les immenses manufactures de M. Bapterosse, à Briare, occupent dix mille ouvriers, et le fils du contre-maître de Jouy est à la tête d'une importante industrie et d'une grande et noble fortune, dues toutes deux à sa seule intelligence.

On signale dès aujourd'hui à Paris, dans le faubourg Saint Martin et dans la rue du Château-d'Eau, devant les grands Magasins du Tapis-Rouge, un mouvement considérable d'acheteurs et de visiteurs qui viennent admirer la Grande Exposition des articles de la saison d'hiver, et profiter des magnifiques occasions que ne cesse d'offrir à sa nombreuse clientèle cette importante maison, qui s'est acquise dans le public parisien et des départements une réputation si bien justifiée de loyauté et de bon marché sans rival.

Nous ne saurions donc trop engager nos lectrices à se rendre tout d'abord pour leurs achats au Tapis Rouge (65 et 67, faubourg Saint-Martin), où elles trouveront un choix très-varié de Modèles nouveaux en Confections et Costumes, ainsi qu'un assortiment de Nouveautés pour Robes à des Prix vraiment Exceptionnels.

N'oublions pas de signaler le charmant Sac-Bijou, façon russe, offert en prime pour tout achat au-dessus de 25 francs.

Le Tapis-Rouge envoie franco Echantillons, Marchandises et Catalogues.

VARIÉTÉS.

Comment on finissait une lettre autrefois; — comment on la finit aujourd'hui.

(Suite et fin.)

Voltaire, pour protester spirituellement contre l'abus qu'on faisait de son temps de ces phrases qui s'étaient comme de la filasse, et finissent par de plates protestations, termine ainsi une épître :

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec tous les sentiments qu'on a coutume d'avoir au bas d'une lettre, votre, etc. »

Dans les lettres que nous ont laissées les écrivains du XVIII^e siècle, ces formules entortillées ne font que croître et embellir. Dans quelques-unes, on ne sait à quoi l'écrivain veut aboutir; il ne voudrait pas dire une injure, mais il ne se soucie pas de faire un compliment, alors il finit par une équivoque. Voltaire termine ainsi une lettre à Vauvenargues :

« J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que vous méritez, Monsieur, votre, etc. »

Jean Jacques Rousseau, répondant à un jeune homme qui demandait à s'établir à Montmorency pour profiter de ses leçons, finit ainsi :

« Je vous prie, Monsieur, d'agréer mes salutations très-humbles. »

En s'exprimant ainsi vis-à-vis d'un jeune homme inconnu, le philosophe de Genève ne se rabaisait-il pas un peu trop? Il nous semble, dans cette circonstance, avoir manqué de jugement.

Le style maniéré de Marivaux, les bergeries de Watteau, les lettres languoureuses de la Nouvelle Héloïse, ne devaient pas amener dans le style épistolaire et dans

les formules finales, la réforme que désiraient les gens sensés et judicieux.

Il fallut une catastrophe sociale comme la révolution de 1789, pour produire une réforme subite dans le style épistolaire en France, et substituer aux formules d'une politesse souvent trop humble et toujours trop exagérée, une formule par trop familière, qui ne tient plus aucun compte de l'autorité des chefs et de la supériorité du mérite, mais qui est encore un mensonge en affirmant une fraternité qui devient bientôt une sanglante ironie. Salut et fraternité, disait le dernier des Sans-Culottes au bas d'une lettre à un ministre.

Le général vendéen Bonchamps, dans une formule brève et concise, affirmait son attachement à la cause qu'il défendait. Tout à vous et au roi, écrivait il au bas de ses lettres.

Picard, auteur dramatique assez en vogue pendant la Révolution, se bornait à offrir à ses correspondants : Mille amitiés.

Madame Roland, dont le génie était plus viril que féminin, ardente républicaine, faisait précéder sa signature de cette formule qui dénote un cœur bien exalté :

« Adieu, citoyen et ami, à la vie et à la mort. »

Si de Madame Roland nous passons à Napoléon I^{er}, la marque de l'autocrate se retrouve à chaque ligne. Le caractère du despote se révèle même dans les mots brefs par lesquels il terminait ses lettres. C'est bien l'homme qui n'a jamais eu de véritable amitié pour personne. Quoi de plus raide et de plus sec que les formules à son usage : « Je vous salue, » disait il à un général, alors que lui-même n'était encore que général en chef.

« Adieu, mon amie, je me porte bien. » C'est ainsi qu'il terminait une lettre à l'impératrice Joséphine, datée de Berlin le 6 novembre 1806.

Combien je préfère la formule adoptée par un acteur du boulevard, par Potier, qui, en terminant une lettre se bornait à dire : Votre véritable ami; et cette autre, d'Eugène Briffault, membre de l'Académie française :

« Mille choses aimables à qui vous aimez, et entre nous salut de cœur. » Ces quelques mots montrent bien un cœur aimant et dévoué.

De toutes les formules que nous venons de citer, y en a-t-il quelques-unes à retenir? y en a-t-il une qui puisse être adoptée dans toutes les circonstances et être invariablement stéréotypée au bas de toutes les lettres? — Non, assurément; disons avec le Magasin pittoresque « que chacun doit trouver lui-même et sans la chercher, la phrase finale de sa lettre, selon la nature de ses relations, avec la personne à laquelle il écrit. »

Si cependant vous êtes embarrassé pour trouver la formule de politesse qui doit précéder votre signature, voici celles que le Magasin pittoresque conseille à ses lecteurs comme les plus usitées de nos jours :

— « Agréer l'hommage de ma respectueuse considération. »

— « Recevez, je vous prie, l'assurance de mon bien sincère attachement. »

— « Recevez l'assurance de ma considération et de mon bien sincère attachement. »

— « Croyez, je vous prie, à ma bien sincère amitié. »

— « Croyez à mon bien tendre attachement. »

— « Croyez, je vous prie à tous mes sentiments de respectueuse affection. »

— « Agréer l'hommage de mon sincère et respectueux dévouement. »

— « Croyez à mes sentiments de parfaite estime et de sincère affection. »

— « Croyez à mon vif et respectueux attachement. »

— « Veuillez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée, etc. »

Avant de clore votre lettre choisissez avec intelligence votre formule, et rendez-vous compte exactement de votre position vis-à-vis de la personne à laquelle vous écrivez.

N'imitez pas ces boutiquiers qui sans se préoccuper de la qualité de leur correspondant vous offrent inva-

riablement leurs civilités ou leurs salutations empreintes.

Gardez-vous surtout de prêter à l'équivoque.

..... Fourbe insigne
Mâle aussi dangereux que femelle maligne.

Rejetez loin de vous tout ce qui n'est que du faux brillant, et prenez garde que sous le faux semblant de dire une politesse, votre formule ne cache une sottise et même une niaiserie.

Ne prenez pas pour modèle de style épistolaire, Madame Gertrude. N'offrez pas à la personne à laquelle vous écrivez « l'assurance des sentiments qu'elle vous a inspirés. Les paroles volent, mais les écrits restent, dit un proverbe latin, c'est en écrivant une lettre qu'il faut se pénétrer de la vérité de cette maxime; si inférieure que vous soit la personne à laquelle vous écrivez vous lui devez toujours des égards de politesse. La formule finale d'une lettre ne doit jamais avoir même l'apparence d'une injure; au contraire, pour être conforme au bon ton, pour faire voir l'homme bien élevé, elle doit toujours être polie.

Mieux vaudrait mille fois être trop humble et trop révérencieux, plutôt que de montrer trop de hauteur et de morgue et d'avoir l'air de sous entendre une injure. Or, quand vous assurez une personne des sentiments qu'elle vous a inspirés, cette personne est en droit de se demander de quelle nature sont les sentiments dont vous êtes animé à son égard, sont-ce des sentiments d'estime, ou de haine et de mépris? Voilà à quoi on s'expose lorsqu'on a une trop grande confiance dans son habileté, qu'on ne pèse pas le sens de ses expressions et qu'on agit avec autant de sans façon.

Ne prenez pas non plus pour modèle ce baron allemand qui terminait ainsi une lettre :

« Prenez enfin l'expression de ma plus grande estime et faites mon compliment à votre aimable épouse. »

S'il ne parle pas français, s'il ne sait pas employer les termes respectueux que la politesse française commande vis-à-vis des dames, il n'y a rien d'étonnant de la part d'un Allemand, mais au moins on comprend qu'il s'est mal exprimé, on divine ce qu'il a voulu dire et il ne prête pas à l'équivoque.

Marché aux Bestiaux du 4 Octobre 1873.

Table with 3 columns: Arrivés, Vendus, and various animal types (Moutons, Vaches, Chevaux, Porcs, Anes) with their respective counts.

Marché bien garni. — Lots de vaches exceptionnels. — Vente ordinaire. — Diminution sensible sur le prix des moutons, pour cause de la maladie du claveau, signalée depuis quelque temps. — Choix très-ordinaire de chevaux pour la culture.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCE.

Du 6 Octobre. — ALLEGOT Emilie Mathilde, rue du Sablon, 4.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^o COROLLEUR Jean-Gabriel, 26 ans, bijoutier, rue de Regnault, 4, à Paris; et D^{lle} CHEVALLIER Clarisse, 25 ans, sans profession, place de l'Hôtel-de-Ville, 3.

2^o HERVET Isidore-Edmond, 32 ans, garde moulin, rue Darnatal, 2; et D^{lle} THOMAIN Aimée-Armanie, 29 ans, faubourg Saint-Jacques.

DÉCÈS.

Du 5 Octobre. — CAQUET Louise-Joséphine, 24 ans, sans profession, célibataire, rue Basse-de-la-Foulerie, 48.

Pour les articles et faits non signés : A. G. ALLIEN.

« Frappait le sol fumant du fer de son épée, Pour en faire jaillir encor ses légions; A l'heure de l'angoisse, à l'heure où nous songions Que nous verrions, hélas! l'effroyable défaite, Eterniser son vol maudit sur notre tête, Qui de vous imita les glorieux héros? Tous ceux qui sont tombés soldats ou généraux, Tous ceux qui conservaient dans leur âme aguerrie, Avec l'amour de Dieu, l'amour de la patrie! »

Haletant, il suivait mes paroles des yeux. Après être un moment resté silencieux :

« La France? — Qu'importait la France? Je l'avoue, Je n'avais pas reçu son soufflet sur ma joue, Puisque j'avais appris à l'oublier toujours! Ah! je me suis souvent rappelé grands discours Depuis que, me voyant si près du grand problème, J'ai senti l'inconnu s'agiter en moi-même! J'ai songé que si tous nous avons succombé, Que si dans le malheur le pays est tombé, C'est que chacun de nous n'a pas rempli sa tâche! Ou donc est la vertu de ne pas être lâche? Il faut savoir d'abord être bon citoyen : Et chacun a le cœur pourri comme le mien! Laissez-moi, laissez-moi dans mon néant infâme! Vous arrivez trop tard pour racheter mon âme : Le ciel n'aurait pour moi qu'un regard méprisant... Je ne suis bon à rien, mon père... allez-vous-en! »

« Mon fils, il n'est jamais trop tard pour Dieu, lui dis-je.

« Le rude châtement que sa main vous inflige, Vous l'avez mérité : donc vous serez puni. Mais il garde au mourant un pardon infini : Confessez-vous, et Dieu vous pardonne! »

A l'aurore, L'assassin à genoux semblait prier encore.

AVIS LA FRANCE COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE. Capital social : Dix Millions.

M. GIBIER, agent général de la C^{ie}, demande des agents particuliers pour l'arrondissement d'Etampes. — Il leur accordera des remises importantes. 3-3

Le Produit le plus sûr, le plus efficace, et dont l'emploi facile ne présente aucun danger, est l'Eau d'Isphahan, souveraine pour la recoloration et la beauté des cheveux et de la barbe, sans laisser trace de son application.

Le flacon avec instruction est vendu 4 fr. 50, dans les grands magasins de nouveautés du Tapis-Rouge, à Paris, au lieu de 8 fr. au Dépôt général. — La caisse de 6 flacons 25 fr. 50. — La caisse de 12 flacons 48 fr.

Envoi marchandises franco au-dessus de 25 fr. — Albums des ameublements franco sur demande affranchie. 4-3

ANNONCES.

(1) Etudes de : 1^o M^e DÉGLISE, avoué à Paris, Rue Gaillon, 20 (successeur de M. BOUTER), 2^o M^e DEGOMMIER, notaire à Lardy (Seine-et-Oise).

VENTE De Biens de mineur,

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSSEUR, A CHAMARANDE (Seine-et-Oise), EN LA MAISON D'ÉCOLE

Par le ministère de M^e DEGOMMIER, Notaire à Lardy (Seine-et-Oise), Commissaire à cet effet,

EN 9 LOTS DE NEUF PIÈGES DE

TERRE, PRÉS & BOIS

Situées sur les communes d'Etréchy et de Chauffour, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise)

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 2 Novembre mil huit cent soixante-treize, A une heure.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu en la chambre du Conseil de la chambre des vacations du Tribunal civil de la Seine, le six septembre mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié;

Et aux requête, poursuite et diligence de :

M. Gabriel ALLOUETEAU, marchand épiciergrenetier, et madame Marie LARDET, son épouse, M. Alloueteau tant en son nom personnel que pour autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble à Paris, boulevard de la Gare, numéro 441,

Agissant, madame Alloueteau, comme tutrice, et M. Alloueteau comme co-tuteur du mineur Eugène Ronceret, issu du premier mariage de ladite dame Marie Lardet avec M. Eugène Ronceret, son premier mari;

Ayant pour avoué constitué M^e Marie-Joseph-Angé Déglise, demeurant à Paris, rue Gaillon, numéro 20;

Et en présence, ou lui dûment appelé, de :

« Ecoutez, au village en leur contant demain Que je suis mort avec un repentir sincère, Répétez-leur ceci de ma part, ô mon père !

« Ils ont été pillés, brûlés par l'ennemi? L'invasion les a ruinés à demi? Ils pensent tous au jour où viendra la revanche? Eh bien! si le pays va s'effondrant et penche, Mon père, apprenez-leur que c'est ma faute à moi, A moi, comme à tous ceux qui méprisaient la loi, Loi d'en haut, loi d'en bas, qui toutes deux succom-

« Car ces mépris là font les nations qui tombent. Ce n'est rien que d'apprendre aux peuples à mourir. Ce qu'il faut, c'est changer leur âme, — ou la guérir. Nul ne doit oublier ma vie et mon supplice. J'ai tué; je paierai ma dette à la justice; Qu'ils fassent l'opposé de tout ce que j'ai fait. L'oubli de mon pays fut mon premier forfait. Chacun a, dans ces jours d'affaissement suprême, Sa revanche morale à prendre sur lui-même!... »

Il mourut pardonné.

Mais ce qu'il m'avait dit, Lui, le rêveur perdu, lui, devenu bandit, Me parut être empreint de réalité sombre... Peut-être, quand la mort l'effleurait de son ombre, Son œil qu'illuminait la divine clarté, Voyait-il devant lui s'ouvrir l'éternité!

M. Louis-Auguste Philémon Ronceret, demeurant à Etréchy (Seine-et-Oise).

Au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Ronceret, sus-nommé;

Il sera procédé, le **Dimanche deux Novembre** mil huit cent soixante-treize, à une heure de relevée, en la maison d'école de Chamarande, par le ministère de M^e Degommier, notaire à Lardy, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, et à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Cinquante un ares sept centiares de terre, terroir d'Etréchy, lieu dit les Prasles; tenant d'un côté à M. Martin Piet et madame veuve Dupont, d'autre côté à M. Septier, d'un bout le chemin d'Etréchy à Chamarande, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 800 fr.

Deuxième lot.

Douze ares soixante seize centiares de terre, champ-tier des Vrigneaux, terroir d'Etréchy; tenant d'un côté M. Palleau, d'autre côté M. Eugène Meunier, d'un bout le chemin des Vrigneaux, et d'autre bout M. Eugène Meunier et autres.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Troisième lot.

Trente-deux ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, terroir d'Etréchy, champ-tier du Moulin-à-Vent; tenant d'un côté M. Paul Palleau, d'autre côté plusieurs, d'un bout M. Lignault ou son représentant, et d'autre bout M. Lefebvre.

Sur la mise à prix de 650 fr.

Quatrième lot.

Dix-neuf ares quatre centiares de terre, terroir d'Etréchy, champ-tier des Renards; tenant d'un côté M. Louis Duclair, d'autre côté M. Antoine Septier, d'un bout le chemin de Saint Sulpice, et d'autre bout la sente des Renards, ladite pièce faisant hache.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Cinquième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champ-tier du Mérisier; tenant d'un côté madame veuve Thuillier, d'autre côté M. Bruneau par hache, d'un bout le chemin de Chauffour à Etréchy, et d'autre bout la sente des Murs.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Sixième lot.

Quatre ares soixante-dix centiares de terre, terroir de Chauffour, champ-tier du Mérisier; tenant d'un côté MM. Paul Palleau et Bruneau, d'autre côté M. Turquis, d'un bout M. Bruneau, et d'autre bout la sente des Murs.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Septième lot.

Six ares trente-huit centiares de pré, terroir d'Etréchy, champ-tier des Vrigneaux; tenant d'un côté M. Lefebvre et Masson, d'autre côté M. Marsault, d'un bout M. Alexis Vallois, et d'autre bout M. Lhopital.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Huitième lot.

Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, même terroir, champ-tier de Cocatrix ou des Pendus; tenant d'un côté M. Henri Septier, d'autre côté madame Jacquemard, d'un bout la montagne, d'autre bout le chemin.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Nuvième lot.

Quatorze ares trente cinq centiares de bois, même terroir, champ-tier des Grandes-Bruyères; tenant d'un côté M. Hizard, d'autre côté M. Levon, d'un bout plusieurs, et d'autre bout les héritiers Joly.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Fait et dressé par M^e Déglise, avoué poursuivant,

soussigné, à Paris, le trois octobre mil huit cent soixante-treize.

Signé, **DÉGLISE.**

Enregistré à Paris, deuxième bureau du tribunal civil, le trois octobre mil huit cent soixante-treize, folio 445, case 4^{re}. Reçu un franc quatre-vingt centimes, décimes compris.

Signé, **DEMONNÉROT.**

S'adresser, pour les renseignements :

1^{er} A M^e DEGOMMIER, notaire à Lardy, dépositaire du cahier d'enchères;

2^o A M^e DÉGLISE, avoué poursuivant, à Paris, rue Gaillon, numéro 20.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

AVIS POUR OPPOSITIONS.

Suivant acte passé devant M^e Dardanne, notaire à Etampes, le huit et dix octobre mil huit cent soixante-treize, enregistré, madame Antoinette-Ephémie MARTIN, ancienne marchande de vin et aubergiste, demeurant à Etampes, rue du Sablon, numéro 49, veuve de M. Claude Albert CIRET;

A vendu à M. Isidore HAURY, sellier, et à madame Clémentine BERTHÉ, son épouse, demeurant ensemble à Etampes, le Matériel et les Marchandises dépendant du fonds de marchande de vins qu'elle exploitait à Etampes, rue du Sablon, numéro 49, et ce moyennant un prix et aux conditions stipulés audit acte.

Les oppositions seront reçues rue du Sablon, numéro 49, entre les mains des acquéreurs.

Etude de M^e SERGENT, notaire à Milly.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant contrat reçu par M^e Sergent, notaire à Milly, le vingt-deux septembre mil huit cent soixante-treize, enregistré;

M. Jean Narcisse CHARLOT, propriétaire, demeurant à Milly;

« Ayant agi au nom et comme se portant fort de M. Eloi POILLIOT, son gendre, autrefois « bourrelier, demeurant à Milly, et actuellement « sans domicile connu, »

A vendu à M. Jean-Baptiste MENIN, ouvrier bourrelier, demeurant à Milly, le Fonds de commerce de bourrelier, que M. Poilliot exploitait à Milly, place de la Halle, ensemble la clientèle et l'achalandage y attachés, les marchandises en magasin, ainsi que les outils et le matériel servant à l'exploitation dudit fonds.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix de 3,200 francs, stipulé payable à Milly, en l'étude de M^e Sergent, le vingt-deux octobre mil huit cent soixante-treize.

Pour annonce :

SERGENT.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

MOBILIER

PROVENANT

DU CHATEAU DE BRUNEHAUT

A VENDRE

Aux enchères publiques,

à ETAMPES, EN LA SALLE DE TIVOLI,

Le Mercredi 15 Octobre 1873, et jours suivants,

À midi précis,

Par le ministère de M^e ROBERT,

Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

Ce Mobilier consiste en :

Plusieurs Couchettes en acajou et noyer, avec sommiers élastiques, Armoires, Commodes, Tables de nuit vide-poches et autres, Guéridons.

Meubles de salon et de salle à manger, tels que : Canapés, Fauteuils, Chaises et Banquettes, Dressoirs, Étagères, beaux Bureaux en acajou, vieux chêne et noyer, Fauteuils de bureau, etc., etc.

Plusieurs Bibliothèques, Commodes, Pendules, Flambeaux, Fauteuils et Chaises Louis XV et Louis XVI.

Piano, Pendules, Candélabres, Flambeaux, Livres, Tableaux, Lampes et Glaces.

Bon billard avec un tapis complètement neuf, deux jeux de Billas, Porte-queue et Tableau marque.

Beau linge en toile ordinaire et en toile damassée.

Belle et nombreuse literie, comprenant Matelas, Lits de plume, Oreillers, Traversins, Couvertures et Edredons.

Rideaux en mousseline, en reps, damas et perse, Tapis, Carpettes et Chemins.

Chaises et Bancs de jardin, Balances et Basculo.

Couverts en ruolz, belle Batterie de cuisine en cuivre rouge.

Vaisselle, et quantité d'autres objets.

Au comptant.

Dix centimes par franc en sus des enchères.

On pourra visiter les objets mis en vente le **Mardi 14 courant**, de midi à cinq heures.

ORDRE DE LA VENTE.

Mercredi 15 Octobre : Batterie de cuisine, Couverts, Rideaux, Linge, Literie, Billard, Pendules, Flambeaux, Tableaux, Glaces et débarras.

Jeudi 16, et jours suivants, s'il y a lieu : Meubles.

2-2

GOUVERNEMENT DU PEROU

DREYFUS FRÈRES & C^o. DE PARIS

SEULS CONCESSIONNAIRES DU

GUANO DU PEROU

Par loi du Congrès du 11 novembre 1870 pour l'importation directe en Europe et les Colonies.

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.

Brest (Landernau), chez M. Emile VINCENT.

Cherbourg, chez M. Eugène LAIS.

Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C^o.

Havre, chez M. E. FICQUET.

Larochelle, chez MM. d'ORBIGNY et FAUSTIN fils.

Lyon, chez M. Marc GILLIARD.

Marseille et Cette, chez MM. A. G. BOYÉ et C^o.

Melun, chez M. V. LE BARRÉ.

Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

Paris, chez M. A. MOSSERON DUPIN.

St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

32 4

Etude de M^e ALFRED PIAT, notaire à Paris, Rue Turbigo, 1, Pointe-St-Eustache.

A LOUER DE SUITE

LA FERME DE MALASSIS ET DE S.-PHALIER

(Commune de Morigny près Etampes,

D'une contenance de 91 hect. 53 ares 85 cent.

S'adresser à M^e PIAT, notaire à Paris, rue Turbigo, n^o 1.

A VENDRE

BON PETIT PIANO CARRÉ DE PLEYEL

S'adresser au Bureau du Journal.



LES Maladies de la tête n'étant pas occasionnées par des dérangements de l'estomac, telles que : NÉURALGIES FACIALES, MIGRAINES, CÉPHALALGIES, OTALGIES (Néuralgies de l'oreille), ODONTALGIES (Néuralgies dentaires), lors même que les dents seraient cariées.

PRÉPARE PAR BOUDIER

A Joigny (Yonne), Dépôt à Paris, r. Réaumur, 25, Ph. CHAUMELLE.

DÉPÔT à Etampes, chez M. INGRAND, pharmacien, place Notre-Dame.

52-29

N'ACHETEZ PLUS LE BOIS DE PANAMA pour nettoyer vos étoffes

LA PANAMINE ROZIERE

EST SUPÉRIEURE Elle se dissout immédiatement dans l'eau.

AVIS AUX DAMES Pour 25 centimes avec la PANAMINE ROZIERE

LA PANAMINE est enveloppée de papier d'étain et porte le nom : ROZIERE, chimiste à Romorville, près Paris.

INVENTEUR DES PASTILLES POT-À-FEU

En vente : dans les magasins d'épicerie.

4-2

AVIS AU COMMERCE ET A L'AGRICULTURE

H. J. Deconinck, à Dunkerque et à Arras, ont présentement à vendre 41 variétés de **BLÉS DE SEMENCE** anglais et français; agents de Frédéric F. Halet (blés généalogiques). Achats faits directement sur les lieux de production. Même maison : **Nitrate de soude**, (importation directe) et tous autres engrais chimiques sur dosage garanti.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS

SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY

Marque de fabrique

POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE

80 fr. en vrac à la Voirie..... les 1,000 kil. de 12 hect 1/2

90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus)

ENGRAIS RICHE DE BONDY

Marque de fabrique

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 pour 100 d'azote, 10 à 12 pour 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.

PAIEMENT : 4^e comptant 5 0/0 d'escompte; 3^e traite acceptée à 6 mois, escompte 2 1/2; 2^e traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL : **TH. PILTER**, 68, QUAI JEMMAPES, PARIS.

Représentés par **M. J. RIQUOIS**, 25, place Saint-Gilles, à Etampes.

4-3

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez **FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS** et C^o.

COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

PREMIÈRE ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.

PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures coloriées à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION.

Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une gravure coloriée à l'aquarelle chaque semaine.

PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 25 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 4 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la **MODE ILLUSTRÉE**, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés *simultanément* et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la **MODE ILLUSTRÉE** peuvent se faire aussi pour *trois mois*, seulement à dater du 4^e de chaque mois, au bureau de l'Administration, rue Jacob, 56, à Paris, et chez les libraires de France et de l'étranger.

L'Administration de la **MODE ILLUSTRÉE**, rue Jacob, 56, à Paris, désire soumettre son journal à l'examen du public, envoie un *numéro gratis et franco* à quiconque en fait la demande par *lettre affranchie*.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 11 Octobre 1873.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 11 Octobre 1873.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1873.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
4 Octobre 1873.	fr. c.	10 Octobre 1873.	fr. c.	4 Octobre 1873.	fr. c.
Froment, 1 ^{er} q.....	30 38	Blé-froment.....	30 67	Blé élite.....	30 25
Froment, 2 ^e q.....	28 57	Blé-boulangier....	28 00	Blé marchand....	28 50
Méteil, 1 ^{er} q.....	23 64	Méteil.....	22 08	Blé champart....	26 00
Méteil, 2 ^e q.....	22 00	Seigle.....	18 67	Méteil moyen....	22 75
Seigle.....	18 24	Orge.....	15 34	Méteil.....	00 00
Escourgeon.....	16 73	Escourgeon.....	14 34	Seigle.....	19 75
Orge.....	15 44	Avoine.....	9 34	Orge.....	44 75
Avoine.....	9 80			Avoine.....	9 40

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 4 au 10 Octobre 1873.

DÉNOMINATION.	Samedi 4	Lundi 6	Mardi 7	Mercredi 8	Jeudi 9	Vendredi 10
Rente 5 0/0.....	93 30	93 30	93 30	93 00	92 85	93 05
— 4 1/2 0/0.....	82 50	82 50	82 50	82 25	82 50	82 00
— 3 0/0.....	58 40	57 85	57 85	57 65	57 75	57 60
Emprunt 1872.....	92 80	92 90	92 75	92 40	92 35	92 50